

Honfleur, le 29 Avril 2021

Message du service infirmerie

A l'attention des parents d'élèves

Reprise des cours : 3 Mai 2021 – Evolution du protocole sanitaire

L'accueil des élèves au collège se fera dans le respect du protocole en vigueur depuis le 1er Février 2021.

- **Le port du masque** de catégorie 1 est obligatoire.
- **Pendant la restauration** : le maintien d'une distanciation de deux mètres entre les tables, entre les élèves de groupes différents est requis. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres **avec ceux des autres classes**. La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table est privilégiée.
- **Ventilation des espaces scolaires** : les règles concernant l'aération des locaux, facilitées par l'arrivée des beaux jours, doivent également être strictement respectées. Une aération de tous les locaux occupés (dont les salles de classe) doit avoir lieu au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu *a minima* toutes les heures.
- **Cas positif** : A compter du 26 avril et sur l'ensemble du territoire métropolitain, la survenue d'un cas confirmé parmi les élèves entraîne systématiquement la fermeture de la classe à laquelle appartient l'élève pour une durée de 7 jours. Cette règle s'applique pour tout élève déclaré cas positif par ses responsables légaux à compter du 3 mai. Les élèves cas positifs sont isolés pour une durée minimale de 10 jours (pour les cas symptomatiques à partir de la date des premiers symptômes ; pour les cas asymptomatiques à partir de la date du prélèvement). Tous les autres élèves de la classe seront considérés comme contact à risque. Les responsables légaux des élèves sont immédiatement informés. Cette information vaut justificatif de la suspension de l'accueil des élèves.
Le retour des élèves de la classe dans l'école et l'établissement ne pourra se faire que s'ils remplissent les conditions attendues des contacts à risques indiquées ci-après. A l'issue de la période de fermeture de classe, les responsables légaux des élèves devront attester sur l'honneur de la réalisation d'un test par l'élève et du résultat négatif de

celui-ci. **En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire de l'élève sera maintenue jusqu'à la production de cette attestation ou à défaut pour une durée maximale de 14 jours.**

- **L'apparition d'un cas confirmé parmi les personnels n'implique pas automatiquement la fermeture de la classe.**
- **Les parents d'élèves** jouent un rôle essentiel. Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire leurs enfants à l'école :
 - surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants ;
 - en cas de symptômes évocateurs de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre au collège et les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre ;
 - ne pas conduire à l'école les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque avant le délai prévu par les autorités sanitaires ;
 - informer le chef d'établissement s'ils ne conduisent pas leur(s) enfant(s) à l'école en précisant la raison ;
 - avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison.

Il est essentiel que les parents informent immédiatement l'établissement scolaire si **l'élève ou un autre membre du foyer** est atteint de la Covid-19, en précisant le cas échéant le variant.

- **Les cours d'EPS** sont organisés dans le respect des gestes barrières : les activités physiques et sportives sans port du masque sont autorisées uniquement à l'extérieur dans le strict respect de la distanciation physique (2m). Les activités en intérieur sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, y compris les activités de basse intensité et les activités en piscine.

La reprise des cours au collège Alphonse Allais se fera le 03 mai 2021 dans le respect du protocole sanitaire en vigueur depuis le 1^{er} octobre.

• La désinfection des mains à l'arrivée au portail le matin est maintenue pour les élèves et les adultes.

• La désinfection des mains pourra désormais se faire au retour des récréations et aux interours directement dans les salles de classe sous la supervision des enseignants.

Concernant les autotests et les tests salivaires, nous avons été informés qu'ils ne seront pas disponibles pour les collégiens avant la mi-mai.

Nous attendons de plus amples informations dans les jours dont nous vous ferons part dans les plus brefs délais.

